



VOIC

Bois mort

Le bois mort

... c'est quoi?

Le bois mort est un élément naturellement présent dans les forêts. Il est reconnu comme étant essentiel au maintien des processus écologiques de l'écosystème forestier tels que :

- la décomposition de la matière organique
- la régénération des espèces
- le cycle de l'eau et des éléments nutritifs

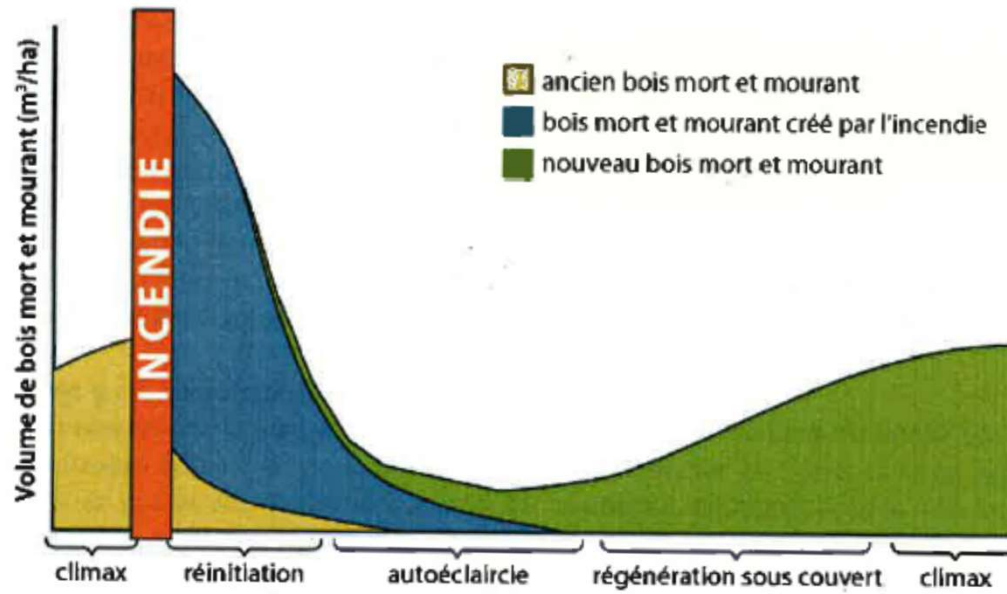
De plus, de nombreuses espèces animales utilisent le bois mort comme habitat



Tiré de Nature Québec, 2012

Le bois mort

... c'est quoi?



VOIC - Bois mort

17

Bien qu'elles contribuent toutes aux processus écologiques, certaines formes de bois mort constituent des éléments clés et devraient se voir accorder une importance particulière dans une perspective d'aménagement écosystémique :

- les chicots et les débris ligneux de gros calibre
- en forêt mixte et boréale, les feuillus qui sont susceptibles de développer des cavités naturelles et d'atteindre de forts diamètres. Ces arbres présentent des modes de dégradation et offrent des habitats différents de ceux des conifères (ex. : le peuplier faux-tremble)
- les débris ligneux au sol et les chicots en état avancé de décomposition
- les petits débris ligneux que constituent les branches et les houppiers qui participent à la nutrition des sols

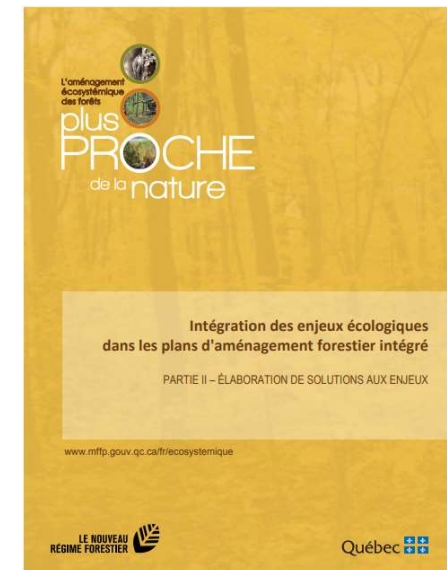
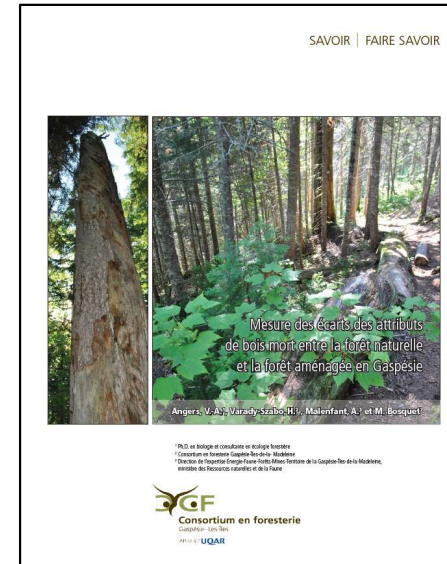


VOIC - Bois Mort

Le rapport, Mesure des écarts des attributs de bois mort entre la forêt naturelle et la forêt aménagée en Gaspésie (Angers et coll. 2011), dresse un portrait général de la situation du bois mort en Gaspésie

Le MRNF (Bouchard et coll. 2011) recommande que les superficies récoltées totalement comprennent une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité

- Les vestiges laissés après des perturbations naturelles sont appelés « legs biologiques ». Ces legs sont importants sur le plan écologique puisqu'ils permettent la continuité de plusieurs processus écologiques en début de succession (ex. : les legs servent de refuge à plusieurs espèces en vue de la recolonisation des sites après perturbation)



VOIC - Bois Mort

BOIS MORT

Valeur (enjeu)	Valeur initiale	
Structure interne des peuplements et bois morts.	Maintien d'attribut de la forêt naturelle.	
Objectif	Objectif initial	
Réduire les écarts de disponibilité et certaines formes de bois mort entre la forêt actuelle et la forêt naturelle.	Réduire les écarts de structure interne et bois mort entre la forêt naturelle et actuelle.	
Indicateur	Cible	Échelle
4. Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA).	Au moins 80 % de la superficie.	UA.
5. Pourcentage des superficies de récolte totale comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité ⁷³ .	20 %	UA.
6. Pourcentage de superficie de coupes partielles irrégulières comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité dans les peuplements dominés par les feuillus nobles.	20 %	COS/UTA.

Indicateur 1 (4)

Représentativité des peuplements vieux dans le paysage

- L'abondance et les caractéristiques du bois mort des vieilles forêts ne se retrouvent à aucun autre stade de développement (grandes quantités de bois mort, de gros diamètre, sous un couvert relativement fermé)
- Une carence en forêts de stade vieux entraîne une modification des particularités du bois mort qui s'y trouve



Indicateur 2 (5)

21

- Les superficies récoltées totalement soient constituées d'au moins 20 % de coupes comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité. Les superficies en question regroupent tous les traitements qui prélèvent 90 % et plus du couvert
- Les superficies de récolte totale comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité sont des coupes avec rétention de bouquets ou autres types de legs qui assurent le maintien d'un minimum de 5 % du volume du peuplement



Indicateur 3 (6)

- Les superficies récoltées en coupes partielles irrégulières doivent être constituées d'au moins 20 % de coupes comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité
- Dans ce cas, une rétention de legs correspond à l'application de deux mesures mises en œuvre dans le cadre des OPMV (2005) pour atténuer les impacts de la coupe de jardinage sur l'abondance et les caractéristiques du bois mort :
 - 1. laisser debout et intact tout chicot ou arbre vivant sans valeur commerciale tant que les objectifs d'aménagement et la sécurité des travailleurs ne sont pas compromis
 - 2. laisser sur pied de gros arbres moribonds (classe de vigueur M), dont la surface terrière couvre un minimum de 1 m²/ha

Les rotations en coupe partielle sont d'environ 25 ans





Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Juin 2023